

*Lois révisées*

Je voudrais maintenant me pencher sur la question de la consultation entourant les *Lois révisées du Canada*. J'ai parlé de la question à mon collègue le député de Burnaby, selon lequel il y aurait certainement lieu de modifier à l'avenir le processus qui débouche sur l'adoption des Lois révisées. Au nom de mon collègue de Burnaby, je propose que les Lois révisées soient déposées à l'avance au Parlement. Au lieu d'être mis devant un fait accompli, les députés auraient eu intérêt à prendre connaissance à l'avance des Lois révisées pour pouvoir en discuter avec les groupes intéressés. Je pense notamment à la *National Association of Women and the Law*, qui s'est montrée intéressée à ce projet de loi mais dont l'intervention devra se limiter à une discussion avec notre porte-parole en matière de justice.

Je viens de dire que les mesures législatives présentées ces derniers temps faisaient systématiquement usage d'un langage sexiste, et j'en profite maintenant pour rappeler qu'il faudrait consulter davantage les députés et les milieux juridiques avant de présenter des projets de loi à la Chambre. J'engage le gouvernement à élargir ces consultations pour éviter ce problème dans la rédaction des lois révisées car il lui est souvent arrivé de ne pas utiliser certains équivalents féminins. De telles consultations lui permettraient de régler la question du langage sexiste. Elles lui fourniraient aussi l'occasion de s'attaquer à d'autres problèmes longtemps avant l'adoption de ces mesures à caractère purement administratif.

Je tiens encore à féliciter le ministre de nous avoir présenté les lois révisées. En terminant, je rappelle à la Chambre que le nouveau parti démocratique favorisera l'adoption de cette mesure aujourd'hui même. Nous voilà finalement en train d'étudier les *Lois révisées du Canada*, et après une si longue attente, je suis heureuse de voir que cette mesure sera adoptée aujourd'hui.

Je voudrais remercier en passant les nombreux fonctionnaires qui ont collaboré inlassablement à ce travail important de normalisation. Non seulement cette normalisation nous facilitera la tâche, mais elle rendra les lois beaucoup plus accessibles et beaucoup plus intelligibles aux profanes comme moi qui ne sont pas juristes de profession. J'ai abordé deux questions importantes aujourd'hui, deux questions que le gouvernement devrait prendre le temps d'étudier.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, je serai très bref. Moi aussi j'aimerais féliciter le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à ce sujet. Comme l'ex-solliciteur général l'a signalé, c'est un fait que le jour où ces volumes vont être publiés ils seront déjà trois ans en retard. Je me demande si, à l'avenir, il serait possible de procéder plus rapidement.

Je me pose aussi des questions au sujet de la *Codification des règlements du Canada*. Sauf erreur, il y a déjà quelque

temps qu'on ne les a pas mis à jour. Je me demande si le ministre de la Justice à l'intention de publier une nouvelle édition de la Codification des règlements.

L'ex-solliciteur général avait raison de dire que ces volumes vont servir surtout aux avocats, mais ils intéressent également le public et les personnes chargées de faire respecter les lois. Ceux qui habitent les régions éloignées où les bibliothèques n'ont pas les plus récents textes de loi se rendent compte qu'il leur est parfois presque impossible de se familiariser avec les lois et les règlements sur une foule de sujets. L'intéressé doit faire venir le texte de loi par la poste, il s'aperçoit trois semaines plus tard qu'il n'a pas le bon texte, et il est obligé de faire venir une autre publication.

● (1140)

Ne serait-il pas possible d'avoir un système informatisé où il suffirait de taper certains chiffres ou lettres pour connaître instantanément l'état d'une loi sur un sujet donné ou même des règlements, parce qu'ils sont parfois aussi importants que la loi elle-même? Je recommande cette question à l'attention du ministre de la Justice et des fonctionnaires de son ministère.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et, par consentement unanime, la Chambre se forme en comité sous la présidence de M<sup>me</sup> Champagne.)

**La vice-présidente adjointe:** A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-94 intitulé Loi visant à donner effet aux *Lois révisées du Canada*.

L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

(L'article 2 est adopté.)

**La vice-présidente adjointe:** L'article 3 est-il adopté?

Sur l'article 3 . . .

**M. Kaplan:** Madame la présidente, je voulais poser une question au ministre au sujet de la période de trois ans à laquelle un député de son propre parti s'est tant intéressé. Pourquoi la date limite remonte-t-elle si loin dans le passé?

**M. Hnatyshyn:** Madame la présidente, j'ai écouté avec intérêt les remarques du député de York-Centre et celles du député de Western Arctic concernant la date limite pour les lois révisées. Je pense qu'elle dépend uniquement des travaux administratifs requis pour mettre en place les lois révisées à une date déterminée. Les fonctionnaires ont demandé ce temps pour terminer le travail.

Je rappelle aux députés qu'il s'agit d'un grand nombre de lois et qu'en plus, la révision de la version française, si importante pour l'égalité des deux langues a demandé beaucoup de travail. Cela a représenté un surcroît de travail. C'est toujours la même histoire. Nous aurions pu fixer la limite à une date plus rapprochée, mais cela aurait retardé tout le processus.